

Panel 1 – Session d’ouverture

« La Biodiversité (trouve) sa place dans les stratégies territoriales »

La biodiversité s’inscrit pleinement dans la transition écologique et la création de ce nouveau salon doit accompagner sa montée en puissance et l’accélération de l’action menée par l’Etat au niveau international et national, et des collectivités locales, à un niveau opérationnel plus territorial. C’est « ***tout l’enjeu de la planification écologique ... qui après avoir été posée nationalement, désormais, doit se jouer au niveau local, dans la mise en œuvre*** » (Anne Clerc, Cheffe du Pôle Territorialisation, Secrétariat général à la Planification écologique).

Des organisations, des agences de l’Etat, sont là pour accompagner les collectivités dans leur action au quotidien. Parmi elles, en matière de biodiversité, « ***l’OFB – Office Français de la Biodiversité, qui est la structure qui a pour mission d’outiller au mieux les collectivités pour qu’elles comprennent le vivant et qu’elles intègrent la biodiversité dans leurs décisions, dans leurs missions*** » (Christophe Viret, Directeur Acteurs et Citoyens, OFB).

Au-delà des structures publiques, de la puissance publique, celle-ci doit également « ***s’appuyer sur un tissu d’entreprises, d’expertises, professionnels du génie écologique, constitué à la fois de bureaux d’études et d’entreprises de travaux, qui réunies aujourd’hui dans ce nouveau salon, doivent permettre aux collectivités de retrouver une relation avec le vivant, car tel est l’objectif de ce salon, être le symbole d’une volonté commune d’une relation nouvelle de nos sociétés avec le vivant*** » (Patrice Valantin, Président, UPGE – Union des Professionnels du Génie écologique).

Quel état des lieux de la biodiversité ?

Indéniablement, nous observons « ***un effondrement accéléré de la biodiversité*** » dû à l’activité humaine et qui se traduit par « ***une dégradation des services écosystémiques de la nature, c’est-à-dire une perturbation profonde du fonctionnement des cycles fondamentaux du vivant qui eux-mêmes se manifestent non pas par des espèces mais des relations entre les espèces*** » désormais dysfonctionnelles. Surtout, c’est « ***le rythme de cette dégradation qui est pose problème car il est rapide et continu*** » (Christophe Viret, Directeur Acteurs et Citoyens, OFB).

Face à cet état de fait, l’enjeu est donc bien stratégique, comme le pose ce panel, « ***stratégique et non pas tactique au sens militaire*** » avec un impératif qui est de « ***réintégrer les stratégies humaines, et l’économie, dans le fonctionnement du vivant parce que la vie a précédé les sociétés, la vie est un fonctionnement qui a démontré son efficacité*** » (Patrice Valantin, Président, UPGE – Union des Professionnels du Génie écologique).

Convaincre les maires de s’engager ... avec quels moyens ?

« ***L’action menée localement est fondamentale car elle est la garantie de l’efficacité, au plus près des réalités, et surtout, parce l’action locale est aussi au final rentable, au sens non pas lucratif qui serait « moche », mais des bénéfiques collectifs et concrets pour un territoire*** ».

Parfois, la seule volonté politique ne suffit pas et « ***les maires savent trouver les leviers pour dépasser les obstacles grâce à leur maîtrise du réel et leur inventivité. Il en a été ainsi de ce maire qui a engagé le chantier de renaturation des ses cours d’écoles et s’est rapidement heurté à l’hostilité des parents. Il a alors mobilisé le conseil municipal des jeunes qui a été le meilleur levier de conviction du bien-fondé de l’action*** » (Anne Clerc, Cheffe du Pôle Territorialisation, Secrétariat général à la Planification écologique).

La première étape à mener, à l'échelle ultra locale, peut passer par « **les ABC – Atlas de la Biodiversité Communale, qui concernent aujourd'hui 10% des communes français. Ils représentent un bon outil pour mieux connaître la biodiversité de sa commune, identifier les enjeux de nature qui sont ceux de son territoire, et ainsi pour construire une politique favorable à la biodiversité existante** » (Christophe Viret, Directeur Acteurs et Citoyens, OFB).

Quelle réalité quelle complexité administratives pour agir en faveur de la biodiversité ?

« **Aucune collectivité ne peut agir seule face aux défis multiples de la transition écologique. La bonne action, avec le concours d'acteurs multiples, se joue ainsi à la bonne maille de territoire, maille qui peut être variable selon l'enjeu (ainsi en matière de gestion de l'eau, la maille reconnue utile est celle du bassin versant)** » (Anne Clerc, Cheffe du Pôle Territorialisation, Secrétariat général à la Planification écologique).

Ainsi cette maille peut être régionale, communale ou intercommunale. Surtout, il faut dédramatiser « **la dimension supposée technocratique de tous les dispositifs dans lesquels peut s'inscrire l'action locale avec le soutien des services de l'Etat. Ainsi les ABC, cela peut représenter un délai de moins de trois mois pour être mis en place avec l'OFB, avec à la clé un plan d'actions précises (renaturer une zone humide, reméandrer un cours d'eau, végétaliser un espace ...) et des financements** ». **De nombreux dispositifs aussi simples existent qui incitent avant tout à l'action et à la coopération** (Christophe Viret, Directeur Acteurs et Citoyens, OFB) ».

C'est précisément ce que permet « **la trajectoire de mosaïque adaptative** » qui se distingue dans le *Millenium Ecosystem Assessment* « **face à la dégradation des fonctions écosystémiques**. Ce scénario de transformation **visé à rassembler les acteurs d'un territoire dans une dynamique qui leur permet de se réapproprié ensemble le vivant. L'enjeu du collectif est primordial car tout ne relève de la puissance publique. L'essentiel du territoire relève de l'espace privé** (Patrice Valantin, Président, UPGE – Union des Professionnels du Génie écologique) ». Le maire peut alors en être un chef d'orchestre.

L'ambition et l'action de l'Etat dans la transition écologique est bien de mettre les acteurs autour de la table. A leur échelle locale, « **les préfets agissent chaque jour à rassembler, fédérer et établir la bonne maille d'action collective qui est bien souvent la maille des projets** (Anne Clerc, Cheffe du Pôle Territorialisation, Secrétariat général à la Planification écologique) ».

Mettre fin à un modèle de destruction du vivant et enclencher une vision territoriale de la renaturation

L'urbanisation accélérée telle qu'elle s'est développée depuis des décennies a aggravé les phénomènes de destruction du vivant, alors qu'aujourd'hui se mettent en place des actions de renaturation des villes pour mettre un terme à un modèle de développement urbain et d'aménagement qui s'est avéré

délétère pour la nature et les hommes. **« L’urbanisation n’est pas seule en cause. Elle s’est accompagnée d’une rationalisation des espaces agricoles et forestiers, et surtout d’une profonde homogénéisation des sols. Tout cela a créé de l’artificialisation systémique, de la ville et de son ère d’approvisionnement. La vision systémique est essentielle pour comprendre les phénomènes à l’œuvre »** (Patrice Valantin, Président, UPGE – Union des Professionnels du Génie écologique) » .

Le maire, et plus largement les collectivités, ont **une compétence locale d’aménagement aujourd’hui dépourvue d’expertise « naturaliste »**. Est-ce cette compétence « naturaliste » qui fait aujourd’hui défaut à cette vision systémique et écosystémique de l’aménagement du territoire ? **« La biodiversité repose avant tout sur de la science, sur la discipline biologique. Les agences de l’Etat, quand elles accompagnent les collectivités, s’appuient précisément sur les connaissances du vivant produites par des scientifiques »** (IGN – Institut national de Géographie, Museum d’Histoire naturelle ...). De la même manière, **« la SNB – Stratégie nationale Biodiversité a été conçue sur des bases scientifiques et posent des cadres adaptées. A partir de ces cadres, il faut avancer, déployer des projets ... cela correspond à l’action des collectivités et l’enjeu majeur de territorialisation de l’action publique. Mêler la science à l’action fait courir le risque de refaire le match en permanence et reconsidérer les objectifs à l’infini »** (Anne Clerc, Cheffe du Pôle Territorialisation, Secrétariat général à la Planification écologique) ».

« Les naturalistes restent des interprètes du vivant. Ils contribuent à faire que tous les acteurs économiques comprennent mieux le lien charnel avec le vivant ». A toutes les échelles, nationales et locales, dans tous les domaines, publics et privés, **« recultiver son rapport au vivant est essentiel et le seul moyen possible d’agir plus efficacement »** (Patrice Valantin, Président, UPGE – Union des Professionnels du Génie écologique) ».

Il convient aussi de **« ne pas opposer biodiversité et climat alors que ces deux enjeux se rejoignent très fréquemment »**. En effet, **« pour le climat, les outils de mesure sont clairs et quantifiables (unités de carbone dans l’atmosphère) »**. Alors qu’en matière de biodiversité, la mesure est plus complexe. Mais **« la biodiversité a cet avantage que les effets de l’action menée sont rapides (de par la résilience forte de la nature), de l’ordre de quelques années, quand pour le climat, les effets de l’action se mesurent sur des décennies »**. Aussi, des actions comme **« les solutions d’adaptation par la nature » permettent de décupler l’efficacité de l’action, d’agir pour la biodiversité, freiner le réchauffement climatique et se prémunir de ses effets** (Christophe Viret, Directeur Acteurs et Citoyens, OFB)». Et surtout, **« la mesure de l’efficacité en matière de biodiversité »**, si elle n’est pas aussi précise et objective qu’en matière climatique, **« relève avant tout d’un plaisir, très humain, retrouvé. D’ailleurs, les résultats des COP régionales révèlent des situations claires : les élus s’y sont beaucoup plus emparés de la biodiversité que du climat »** (Anne Clerc, Cheffe du Pôle Territorialisation, Secrétariat général à la Planification écologique) ».

Lever les freins à l’action, c’est avant tout changer de regard sur son territoire

Le plus puissant verrou, qui porte une dimension collective, est que **« nous oublions que nous faisons partie de la biodiversité, nous en sommes une composante »** (Patrice Valantin, Président, UPGE – Union des Professionnels du Génie écologique) ».

Deux autres verrous sont solidement ancrés. L'un est celui de « **la pensée et l'action encore trop largement menées en silos** » alors que nous avons besoin de concilier les acteurs, articuler les échelles (internationales, européennes, nationales et locales). L'autre, sur le registre de l'action, est justement « **la volonté d'en faire trop. Alors qu'en matière de biodiversité, il faut parfois juste laisser faire la nature toute seule. Laisser la nature coute peu et s'accompagner bien de l'inventivité humaine** (Christophe Viret, Directeur Acteurs et Citoyens, OFB) ».

Intervention de la Ministre de la Transition écologique, du Climat, de l'Énergie et de la Prévention des Risques, Madame Agnès Pannier-Runacher

Nous ouvrons le nouveau salon de la Biodiversité, au cœur du Salon des Maires, à **un moment important pour le combat écologique. Un moment où des voix qui s'élèvent, de plus en plus nombreuses, pour dire que « l'écologie, ça suffit ».**

Cela, à un moment où les faits scientifiques, et les signaux de la planète, sont pourtant très clairs. Il n'a pas fait aussi chaud sur la terre depuis 125 000 années. Le manteau neigeux aura perdu 40% de son épaisseur d'ici 2050. La moitié des glaciers auront disparu d'ici à 2100.

En matière de biodiversité précisément, depuis 1970, 70% des populations d'espèces sauvages vertébrés ont disparu, c'est-à-dire que 70% de la biomasse vivante a disparu. Nous vivons en temps réel, une 6^{ème} extinction de masse.

Cela s'illustre sur nos territoires de manière très concrète avec des événements de plus en plus extrêmes, fréquents et récurrents. Les récentes inondations fulgurantes que nous avons connues à l'automne, et encore plus violemment encore ces derniers jours en Espagne, à Valence. **Cela ne concerne pas que les personnes vulnérables touchées dans leurs habitats mais aussi l'activité économique et des impacts majeurs qui restent à prévoir alors que 70% des entreprises de la zone euro dépendent du capital naturel** (en premier lieu l'industrie agro-alimentaire qui ne fonctionne pas sans la production agricole préalable).

Ainsi, selon le scénario de l'inaction élaboré par l'ADEME : si nous ne faisons rien, ce sont 7 points de PIB annuel qui seront perdus.

Notre résilience collective est donc impérative, impérieuse, et se traduit à l'échelle des territoires. Nous devons faire mieux, produire mieux, pour réduire aussi nos incertitudes. Investir dans la transition écologique devient donc une nécessité sur laquelle nous nous sommes engagés.

La France est le seul pays en Europe à avoir publié sa stratégie biodiversité (après la Chine notamment).

Toutes les agences publiques de l'Etat sont mobilisées pour accompagner les collectivités, apporter de la connaissance, de l'expertise, de l'ingénierie et du financement au plus près du terrain. C'est bien une course contre la montre qui se joue, une transition écologique qui relève d'enjeux existentiels. Nous devons tous collectivement accélérer.

Intervention David Lisnard, Président de l'Association des Maires de France (AMF), Maire de Cannes

C'est une grande satisfaction que d'ouvrir le **nouveau Salon de la Biodiversité et du Génie écologique, nouvel élan donné au Salon des Maires**. Génie écologique, **génie, précisément comme une organisation logistique matérielle au sens militaire du terme au service d'un objectif : limiter le changement climatique et protéger la nature.**

En tant que Président de l'AMF, partout, nous observons **des maires, des communes qui partout innovent, investissent et avancent sur des projets d'infrastructures, de gestion de l'eau, d'aménagement ... tous plus ingénieux au service du climat et de la biodiversité. Nous avançons malgré les difficultés** qui sont faites aux collectivités.

Premières difficultés, financières.

L'I4CE (Institut pour l'Economie du Climat) a mis en évidence **l'investissement en constante augmentation depuis 2017 des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique** : il est passé de 6 milliards d'euros par an à 10 milliards. Pourtant, l'effort reste insuffisant puisque le besoin d'investissement devrait être de 20 milliards annuels pour respecter une trajectoire de décarbonation. 20 milliards, cela n'intègre pas l'exigence d'adaptation qui devient tout aussi pressante qui appellent des investissements supplémentaires gigantesques mais nécessaires face à la fréquence et l'intensité des événements extrêmes auxquels nous sommes confrontés, les récentes inondations de l'automne nous l'ont démontré.

Face à ces phénomènes d'une gravité extrême, la réforme urbanistique ne suffira pas. Si des efforts doivent être développés sur les systèmes d'alerte, l'adaptation des villes doit devenir une réalité. Or, la tendance actuelle qui est celle de l'Etat à des économies massives imposées aux collectivités ne permet pas de maintenir l'exigence et l'urgence de l'action des collectivités territoriales.

Seconde difficulté, les procédures bureaucratiques.

Mener **les ouvrages nécessaires pour décarboner et adapter nos territoires** est une démarche chaque jour freinée par la multiplication des procédures environnementales qui fait perdre parfois des années aux projets alors que la capacité à faire des collectivités devrait être renforcée par une **délivrance des autorisations plus simples et plus rapides.**

C'est notamment le cas du développement du REUT (réutilisation des eaux usées traitées).

Alors que la technologie est née en France, déployée à échelle mondiale par des entreprises françaises, en 2024, les normes sont connues et respectées et pourtant en France, nous sommes à 0.8% de REUT quand l'Italie est à 10%, l'Espagne à 15% et Israël à 90%.

Tout cela à cause du « **maelström bureaucratique** » qui **détourne les collectivités et les entreprises de « faire » et « accélérer » la transition écologique, moteur qui nous réunit pour ces trois jours de salon.**